

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
du lundi 13 décembre 1982

CENT CINQUANTIÈME
ANNIVERSAIRE DE L'ACADÉMIE

DISCOURS
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE L'ACADÉMIE EN 1982

par

M^{me} SUZANNE BASTID
président de l'Académie



PARIS
PALAIS DE L'INSTITUT

MCMLXXXII

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
du lundi 13 décembre 1982

DISCOURS
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE L'ACADÉMIE EN 1982

par
M^{me} SUZANNE BASTID

Président de l'Académie

Mes chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Suivant la tradition il appartient au président en exercice de l'académie de faire le bilan de l'année écoulée. Le 150^e anniversaire de la reconstitution de notre compagnie par la volonté de Guizot m'incite à considérer ce que peut être sa place dans le monde actuel et sa contribution dans le domaine des « Sciences morales et politiques ». Dans ces temps derniers, à la suite du Colloque national sur la recherche et la technologie, on a estimé que les sciences de l'homme et de la société avaient un rôle central dans la maîtrise du développement et par conséquent dans une démocratie vivante. Comment ne pas saisir cette occasion sinon d'un examen de conscience, du moins et plus modestement d'une présentation de l'apport de l'académie et de sa spécificité ?

* * *

Je voudrais tout d'abord saluer au nom de tous la présence dans cette occasion solennelle de notre éminent confrère venu d'Athènes, le président Constantin D. Tsatsos. Il a bien voulu accepter de prendre la parole, apportant ainsi le témoignage des liens qui unissent notre compagnie à d'éminents savants et penseurs étrangers. Nous avons gardé un vivant souvenir du discours étincelant qu'il a prononcé lorsque nous l'avons accueilli. Nous nous réjouissons de l'entendre à nouveau et de pouvoir lui exprimer la fidélité de notre amitié et notre admiration.

* * *

Durant cette année nous avons connu les tristesses et les joies inhérentes au cours de la vie. La section de Législation, droit public et jurisprudence a été gravement

éprouvée par la perte de deux de ses membres, personnalités hors du commun, également consacrées à leur mission professionnelle, également capables de la dépasser dans l'intérêt d'une recherche scientifique ou pour le service de l'État.

Le Premier président Marcel Rousselet nous a quittés le 22 mars 1982. Il appartenait à l'académie depuis 1959. A cette époque il avait déjà publié un ouvrage sur *La magistrature sous la Monarchie de juillet* et une *Histoire de la magistrature française des origines à nos jours*. Il concevait la profession de magistrat comme un véritable sacerdoce et en toutes circonstances, dans des affaires difficiles, il en a pleinement assumé les charges. Au soir de sa vie, écrivant sur *Les cas de conscience des magistrats*, notre confrère relevait que ceux-ci viennent des ordres du pouvoir, d'une loi inéquitable, d'un changement de régime et il affirmait la règle d'or : la magistrature est au service de la justice et de la loi et non aux ordres d'un régime quel qu'il soit.

La majeure partie de la vie de Marcel Waline, élu en 1970, décédé le 14 octobre 1982, a été consacrée à l'initiation de générations d'étudiants au droit administratif français tel qu'il a évolué et s'est affirmé au cours de transformations politiques, économiques et sociales durant près d'un demi-siècle. Observateur attentif de la jurisprudence du Conseil d'État il a pu contribuer à certaines évolutions par des suggestions faites avec tact et mesure, fondées sur le rappel des principes ou apportant certaines utiles suggestions pratiques. Appelé en 1962 par le Général de Gaulle à siéger au Conseil constitutionnel, il allait participer ainsi directement à l'œuvre juridictionnelle et il y a tout lieu de penser qu'il s'est employé à un rapprochement des jurisprudences qui lui paraissait s'imposer et dont il était mieux que quiconque à même d'apprécier l'importance et les conditions. Dans nos débats il intervenait avec une ouverture d'esprit, un sérieux dans le propos qui lui donnaient une grande autorité.

Pendant l'été nous avons appris le décès, le 3 août 1982, dans sa demeure de Varvasse, de notre confrère Edmond Giscard d'Estaing qui depuis 1960 siégeait à la section d'Économie politique, statistique et finances. D'une longue carrière au service de l'État puis d'entreprises d'envergure nationale, d'une expérience acquise en France et hors de France, de liens familiaux avec les instances suprêmes de l'État, notre confrère tirait un intérêt actif pour les problèmes les plus divers, un souci de s'informer et une grande fermeté dans l'expression de ses opinions. Dans son domaine d'élection il a entretenu l'académie de sujets qui demeurent actuels : la monnaie et l'unification européenne en 1950, la crise du dollar en 1961. Mais c'est sans doute dans cet ouvrage au titre inattendu : *La Monarchie intérieure, essai sur la seigneurie de soi-même*, que la personnalité hors du commun de notre confrère s'exprime le plus complètement : il cherche, écrit-il, à analyser et organiser les éléments disparates dont la juxtaposition mystérieuse fait un individu.

Le décès de l'ambassadeur Paulo de Berredo Carneiro, le 17 février 1982, a privé notre compagnie d'un correspondant d'une éclatante culture française qui apportait

à l'Unesco les trésors de son esprit de conciliation et de sa sagesse dans la protection des droits de l'homme.

La section d'Histoire et géographie a accueilli cette année Raymond Tournoux et Pierre Chaunu. Quelques mois plus tard Jean Imbert et Jérôme Lejeune ont été appelés à siéger dans la section de Morale et sociologie. Trois correspondants ont été élus dans la section de Morale et sociologie (Pierre Louis Mallen), dans la section d'Économie politique (Edward Lipinski) et dans la Section générale (Nicolas Wahl).

Dans ce rappel rapide de la vie de l'académie, je ne peux manquer de dire avec quelle joie nous avons appris l'attribution du Grand prix de l'académie française à notre confrère Ferdinand Alquié pour l'ensemble de son œuvre, du prix Gobert de cette même compagnie à notre confrère Pierre Chaunu pour son livre : *Histoire et décadence*, et, tout récemment, par un jury international, du prix Balzan, destiné à un historien des relations internationales, à notre confrère Jean-Baptiste Duroselle.

* * *

La détermination de la fonction propre de notre compagnie dans le cadre de l'Institut de France remonte à la loi du 25 octobre 1795, qui, à côté de la classe des sciences physiques et mathématiques et de la classe de la littérature et beaux-arts établissait la classe des sciences morales et politiques. Six sections y étaient distinguées couvrant en fait un réseau assez riche de disciplines. Lorsque, dans les circonstances évoquées par notre secrétaire perpétuel, Guizot décide en 1832 de restaurer la classe supprimée par l'arrêté des consuls du 23 janvier 1803, il estime qu'il « existe une science des institutions et de la politique susceptible de guider l'action » et que l'heure est venue de reconstituer « un organe de travail et de recherche » une « corporation d'hommes d'étude, d'action et de réflexion » qui manque jusqu'alors à cette science. Ayant réfléchi à ce dessein depuis de longues années, dès que Guizot accède aux affaires il le met en œuvre dans le cadre de l'Institut.

Si ses contemporains ont discuté de ce que recouvraient les expressions « sciences morales », « sciences politiques », si, selon leur allégeance politique, ils y ont vu une réhabilitation du xviii^e siècle, des fondements conventionnels et révolutionnaires, voire une institution destinée à enrégimenter la science des choses morales au service du gouvernement, lorsque Guizot publie ses *Mémoires*, en 1859, il constate que l'esprit de parti politique ou d'intolérance philosophique n'a jamais dominé l'académie : « s'il a pu apparaître quelquefois, c'est le fait de la liberté ; il a toujours été contrebalancé et contenu ; c'est le résultat du rapprochement habituel d'hommes divers de situations et d'opinions, mais unis par le goût et le respect commun de la science et de la liberté. » Le secrétaire perpétuel Émile Mireaux constatait en 1957 que l'académie restait fidèle à la recherche objective et désintéressée du vrai et du juste dans l'indépendance et la liberté de la pensée.

Force est cependant de constater que la contribution scientifique de l'académie est généralement ignorée des recensements contemporains, que ceux-ci concernent les sciences sociales dans leur ensemble, les sciences humaines, ou encore les sciences de l'homme et de la société. Il n'est pas nécessaire pour notre propos de rappeler ce que Claude Levi-Strauss ou Jean Piaget ont placé sous ces diverses expressions. Il suffit de constater que le domaine d'action que se reconnaît notre compagnie et qui s'exprime par la dénomination même des sections coïncide, au moins pour une large part, avec le champ de recherche que l'on vise en général sous ces diverses dénominations.

On peut le constater dans le rapport présenté cette année même par Maurice Godelier à la demande du Ministre d'État, Ministre de la Recherche et de la Technologie, sur *Les sciences de l'homme et de la société en France, analyse et propositions pour une politique nouvelle*, ainsi que dans les annexes qui l'accompagnent. Cependant bilan et propositions ignorent totalement l'académie des sciences morales et politiques, comme d'ailleurs d'autres centres de recherches vigoureux et actifs jouissant d'une audience et d'une réputation internationales.

Le silence gardé sur le rôle de l'académie tient aussi sans doute aux contestations qui se sont manifestées non pas sur ce que recouvre l'expression « sciences politiques » au pluriel — puisque l'on y voit généralement une « constellation de disciplines », comme le disait en 1871 Émile Boutmy, mais plutôt à l'usage de la formule « science politique », au singulier, formule qui fait carrière à partir de 1960, en cherchant, au travers de certaines difficultés, sa propre identité. Jean Leca vient de retracer l'histoire récente et tourmentée de la science politique dans le champ intellectuel français. Bien qu'il distingue son « économie », « système de production et d'échange », et sa « politique », « système de pouvoir et de domination », aucune référence ne paraît viser les travaux de l'académie des sciences morales et politiques.

* * *

Pour tenter de les décrire sous leurs divers aspects il faut bien entendu parler tout d'abord des séances du lundi : la lecture d'une communication est suivie de questions posées par les membres de la compagnie sur le texte même ou plus largement sur la matière qu'il concerne. Le communicant dans sa réponse est appelé ainsi à défendre son propos initial, à le nuancer et souvent à le compléter.

C'est au président en exercice qu'il appartient, dans la pratique actuelle de l'académie, de choisir la personne appelée à prendre la parole et d'arrêter le sujet. Il est évidemment heureux d'accueillir les suggestions de ses confrères, voire de les solliciter. Au cours de cette année, Pierre Massé a tracé l'expérience de 20 ans sur le meilleur partage des fruits de la croissance (*Le chiffré et le vécu, 1960-1980*), Olivier Lacombe a traité de la conception indienne de l'homme, Jean Laloy nous a fait connaître un débat sur la politique extérieure à Moscou en 1944 grâce à un témoignage de Litvinov.

La plupart des communications cependant ont été faites par des personnalités extérieures à notre compagnie. Il arrive qu'un thème central soit choisi par le président : en 1979, Jean Fourastié a estimé qu'il convenait de s'interroger sur la condition humaine à la lumière des récents développements de la science. Ayant largement fait appel à nos confrères de l'académie des Sciences, il a lui-même tiré des conclusions d'ensemble d'une haute tenue et à bien des égards procédé à une révision des idées dominantes. Le plus souvent les thèmes choisis se rapportent aux diverses disciplines représentées dans cette académie. Cette année deux communications ont porté sur l'attitude à l'égard du politique d'hommes hors du commun : François Valéry nous a entretenu de Paul Valéry et la politique, Maurice Vallery-Radot des options politiques de Pasteur. La plupart des thèmes retenus se sont rapportés aux mutations profondes que l'on observe dans la vie nationale et internationale. Ils ont été généralement traités par ceux qui, possédant une expérience pratique de ces situations, sont à même de les situer dans un cadre plus large de réflexion. Indemnisation des actionnaires des sociétés nationalisées, le secrétariat général du gouvernement, présentés par Bernard Tricot et Marceau Long, tels étaient entre autres les sujets et les personnalités qu'imposait l'actualité politique. La vie internationale devait orienter vers des voies assez nouvelles : qu'il s'agisse du rôle de l'O.I.T. en Pologne présenté par Nicolas Valticos, de la coopération scientifique par le moyen d'associations décrite par Guy Braibant avec l'exemple de l'institut international des Sciences administratives, des fonctions des Nations Unies et de la problématique mondiale que Maurice Bertrand était en situation de présenter en dehors de tout commentaire proprement juridique. Sur les droits de l'homme des éclairages divers ont été donnés : partant avec Philippe Kourilsky de l'impact prévisible des développements récents de la génétique moléculaire pour arriver avec notre confrère de l'académie des Sciences, Pierre Lépine, à « génie génétique, droits de l'homme et liberté », en passant avec Georgie Myers et Solange Troisier aux problèmes des droits de l'homme dans la politique carcérale pour parvenir avec Jean Rivero à l'examen des nouveaux droits de l'homme. Luc Durand-Réville nous parlant des perspectives actuelles du développement en Afrique et des résistances socioculturelles de la masse rurale nous a introduit aux propos incisifs de Pierre Piganiol (*Culture et développement*) qui devaient provoquer un débat d'une rare ampleur.

Le débat qui suit une communication revêt parfois une signification particulière. Les interventions de nos confrères Léon Noël et Louis Joxe sur l'histoire du secrétariat général du gouvernement ont été de vivants témoignages. Intervenant vigoureusement après l'exposé de Michel Pomey sur le renouveau des fondations, notre Chancelier, Édouard Bonnefous, a rappelé les répercussions qu'en a subies l'Institut de France et la nécessité pour lui de réagir, en rappelant son rôle, ses activités sociales et humanitaires afin de ne pas être finalement affecté par la création de fondations bénéficiant d'un régime particulièrement favorable en droit et en fait.

Ces exemples ne couvrent pas toutes les communications faites au cours de cette année. Elles permettent d'entrevoir le nombre de questions touchant les sciences de l'homme et de la société pour lesquelles un apport de qualité a été réalisé au cours des séances du lundi. Mais il faut aller plus avant.

* * *

Les lectures faites par des membres de notre compagnie à l'occasion de la séance annuelle des cinq académies, les discours prononcés lors de la séance publique annuelle contiennent souvent des éléments qui apportent une précieuse contribution aux sciences qui sont particulièrement de notre ressort : cette année même Guillaume Guindey a apporté de la banque des Règlements internationaux une description que devraient retenir ceux qui cherchent à comprendre les réalités de problèmes internationaux urgents et difficiles, comme aussi la complexité des structures de la concertation internationale. Beaucoup ont conservé le souvenir de la présentation par notre secrétaire perpétuel de problèmes concernant les nationalisations puis l'institution présidentielle. Le président de l'académie lui-même a estimé qu'en cette circonstance il lui appartenait de faire connaître ses vues sur l'orientation politique ou économique. Olivier Moreau-Néret en 1954 déclarait que l'académie était particulièrement qualifiée pour rechercher une solution française, généreuse quoique raisonnable qui permettrait de promouvoir par le développement de la production une vie plus large et plus heureuse.

J'ajouterai que pour qui recherche sur l'histoire de notre pays, connaissance des hommes et des événements, connaissance des courants d'idées, des moyens de l'influence intellectuelle, beaucoup d'éléments se trouvent dans les éloges traditionnels de nos confrères disparus : comment n'y pas songer après avoir entendu l'éloge prononcé par Louis Joxe d'Alexandre Parodi.

Les rapports sur les prix, comme les comptes rendus d'ouvrages constituent enfin un ensemble qui mérite de retenir l'attention : la communication de Jacques Lesourne sur l'avenir des économies européennes (*Évolutions autonomes et pressions extérieures*) a été précédée d'une présentation de son livre, ultérieurement couronné du prix Émile Girardeau, *Les mille sentiers de l'avenir*, par notre confrère Pierre Massé. Sans doute le choix des ouvrages n'obéit-il pas à un rigoureux système, mais la diversité des spécialités des membres de l'académie les met en situation d'apporter une moisson d'une valeur significative.

Sous un dernier aspect la contribution de notre académie aux Sciences morales et politiques peut être comparée au rôle imparti aux académies de certaines démocraties populaires qui orientent et dirigent des équipes de chercheurs. Cependant le domaine auquel elle est consacrée se rattache à la ligne de pensée de Guizot soucieux de faire procéder à une investigation complète des monuments intéressant l'histoire nationale. C'est en présence des limites de l'édition critique des anciennes lois, qu'avait reprise

en 1811 l'académie des Inscriptions, que sur l'initiative de notre confrère Georges Picot était créée le 9 juin 1883 la commission pour la publication des Ordonnances des rois de France à partir de François I^{er}. Cette entreprise a été poursuivie depuis lors, comportant l'établissement d'un catalogue des actes publics puis la publication des ordonnances proprement dites. Elle est menée par des collaborateurs spécialisés, relevant du C.N.R.S. sous la direction d'une commission de l'académie. En dépit des obstacles que l'on peut imaginer, une telle œuvre doit évidemment être poursuivie.

Une autre vaste entreprise, intéressant l'actualité politique contemporaine et aussi le rayonnement dans le monde de la langue française, doit être mentionnée : il s'agit du *Corpus constitutionnel* comportant pour chaque état du monde la publication de sa constitution dans le texte original avec une traduction française et un commentaire introductif. L'idée a été lancée par un associé étranger de notre académie, Charles de Visscher, sous les auspices de l'Union académique internationale. La mise en œuvre a été confiée à un de nos confrères, Paul Bastid, spécialiste de l'histoire constitutionnelle, qui a présidé le comité international organisant les travaux avec la collaboration très efficace d'un chercheur du C.N.R.S. Notre collègue Jean-Jacques Chevallier est le président d'honneur de ce comité. Le Général Gambiez, notre représentant auprès de l'Union académique internationale, suit avec la plus grande attention cette vaste entreprise scientifique et assiste de ses conseils ceux qui la mettent en œuvre.

On ne saurait manquer de rappeler enfin les travaux que spontanément ou à la suggestion de l'extérieur des commissions de l'académie, créées à cette fin, peuvent entreprendre. L'académie a été ainsi priée par le ministère d'État, ministère de la Recherche et de la technologie de faire connaître ses conseils et propositions concernant la création d'un Collège international de philosophie. Le ministère de l'Éducation nationale a invité l'Académie à participer à une réunion de concertation dans le cadre de la commission Jeantet, sur le projet de révision de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Il est possible que suivant les suggestions de notre confrère Pierre Lépine et en liaison avec les travaux entrepris par le Conseil de l'Europe, notre compagnie ait l'occasion de considérer les conséquences du développement des sciences médicales sur la définition des droits de l'homme.

L'académie aborde ces problèmes dans son style scientifique propre. Ce style se caractérise par le contact direct entre personnalités de formations diverses mais dont aucune n'est étrangère aux réalités de la vie nationale ou internationale, d'où tout naturellement l'approche interdisciplinaire des problèmes. Au cours de débats très libres des opinions différentes sont énoncées sans précautions superflues, mais dans un cadre homogène de pensée et de style. De la plupart des débats se dégage une contribution valable à l'étude d'un problème, contribution souvent originale, à raison de la diversité et de la qualité des intervenants, témoignant tout à la fois d'un esprit d'indépendance et de modération.

Se pose cependant la question de la « communication », s'agissant des travaux de l'académie. L'ignorance dans laquelle ils sont tenus ne vient-elle pas d'une méconnaissance des exigences contemporaines dans ce domaine ?

Un effort appréciable a été entrepris pour que la *Revue des Sciences morales et politiques*, qui rend compte des travaux du lundi, paraisse rapidement dans un format maniable et sous un aspect plus éclatant. Cette réalisation exige de tous une stricte discipline et impose une charge appréciable de travail pour le chef du secrétariat, Daniel Oster. Mais la diffusion accrue, en France et à l'étranger, et les témoignages qui nous parviennent de l'intérêt que suscite la *Revue* montrent que cet effort est justifié.

C'est, d'autre part, dans les publications de l'Institut que paraissent discours et éloges. Sans doute leur contenu est-il relevé dans des bibliographies générales, mais il serait sans doute opportun que parmi les publications de l'académie elle-même, existe un index périodique suffisamment détaillé pour que sa consultation permette de retrouver aisément les éléments de cette moisson riche et diversifiée qui serait ainsi mieux à même d'être connue et utilisée par les chercheurs professionnels sur lesquels paraît se pencher plus volontiers la sollicitude officielle.

La voie de l'académie reste tracée dans la tradition qui vient d'être rappelée. D'intéressantes suggestions ont été faites récemment pour donner plus d'ampleur et de portée aux débats entre ses membres. Il lui appartient d'examiner ces propositions touchant l'objet même ou la méthode de ses travaux et d'en tirer profit. Quoi qu'il en soit le domaine de ses recherches propres s'est accru depuis 150 ans. Elles sont d'ores et déjà menées dans des conditions qui leur assurent une incontestable valeur. Il faut souhaiter, dans l'intérêt d'une recherche française correctement conduite, que cet apport permanent ne soit pas systématiquement ignoré mais il convient que par l'attention portée par l'académie aux problèmes qu'elle est bien préparée à considérer, sa contribution aux sciences de l'homme et de la société soit maintenue avec ses qualités originales.